



**FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC**  
Comité Régional SUD  
Provence Alpes Côte d'Azur



**Réunion CODIR**

13 mai 2024 à 20 heures

VISIO

**Présents**

Marcel ALBERT, Michel ALLEGRE, Frédéric ARMANINI, Christine BOURG, Bruno DEMAY, Sylvie DEMAY, Angélique DUVAL, Frédéric DESIRY, Marie-Chantal GUZMAN, Jean-Marie LESAGE, Bertrand MASSE, Marie Christine MENAGER, Valentin GOSSET, Jacques PETITJEAN, Valérie BONIFASSI, Stéphane VALETTE

**Excusé(e)s ou absent(e)s :**

Corinne AUBRY, Xavier COLLIN ; Guy DARNIS, Anaïs MAURICEAU ; Audrey KEINER, Myriam SCHOOF

**Ordre du jour**

- Point d'étape des situations en cours (compétitions régionales, pôle, arbitres, formation)
- AG extraordinaire du 8 juin (vote statuts et règlements.)

.\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**Point d'étape des situations en cours**

**FORMATION**

**Entraîneurs**

Le 15 juin prochain aura lieu l'examen destiné aux entraîneurs fédéraux. Les formations et stages se déroulent bien.

*Question posée* : Compte tenu du fait que la mi-septembre correspond au début de la saison pour de nombreux clubs sportifs, serait-il envisageable de reporter l'inscription pour les formations d'entraîneur à fin septembre ? Cela permettrait de solliciter les archers intéressés dans de meilleures conditions.

*Réponse* : Valentin répond que ce n'est pas possible, mais qu'il va y avoir un premier calendrier mi-août avec les premières formations ce qui pourrait laisser au club le temps de voir avec leurs archers.

Jacques souhaite savoir si l'acquisition de matériel destiné qui pourrait être mis à la disposition des clubs PACA pour l'insertion de personnes en situation de handicap est envisageable, le temps qu'ils puissent l'acheter eux-mêmes. Le coût estimé de cette opération s'élève à 1.500 euros.

Valentin informe qu'une formation PARA se tiendra les 28 et 29 septembre 2024, avec une limite de douze participants. Cette formation n'est pas encore inscrite au calendrier.

Lors de l'AG, cette formation sera abordée.



**FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC**  
**Comité Régional SUD**  
**Provence Alpes Côte d'Azur**



### **Arbitres**

Six candidats ont réussi l'examen d'arbitres.

### **TRJ / DRJ**

Le déroulement de l'événement se passe bien pour le moment. Cependant, il est crucial de former un groupe de travail dédié à la révision du cahier des charges et des règlements, en accordant une attention particulière aux « cuts » et de les mettre à jour le plus rapidement possible.

62 jeunes participent aux championnats sur 1.599 licenciés. Pour accroître l'intérêt des jeunes, il est crucial que les CD prennent le relais en termes de diffusion. Il serait pertinent de rechercher un club organisateur dans le département du Var afin de varier les zones.

### **DRE**

Avec un total de 25 équipes engagées dans la catégorie adultes, cela s'avère excessif pour le club chargé de l'organisation.

Nous devons entamer la procédure d'appel d'offres pour l'organisation du championnat régional en salle de 2025.

### **PARCOURS**

Nature : il y a du monde cette année.

Campagne : le greffe du championnat régional sera installé en plein milieu du parcours.

3D : à ce jour pas de retour du club organisateur

### **PÔLE**

Le stage de détection se tiendra les 23 et 24 mai prochain à Boulouris. Sur le dernier stage PPR il y a eu 14 records personnels.

### **AG extraordinaire**

La date du 08 juin 2024 a été fixée pour faire voter les nouveaux statuts conformément à la demande de la Fédération, selon les modèles mis à notre disposition. Certains textes n'ont pas pu être modifiés. Une diffusion a été faite auprès des membres du CODIR ainsi qu'aux présidents de clubs avec une date butoir pour retour des modifications. 6 personnes ont réagi suite à l'envoi. 4 avec retour de membres du CODIR et deux de présidents de clubs.

Aucune question ou éventuelle modification n'a été émise par écrit.

Ces nouveaux statuts offrent plus de flexibilité en matière d'élection. Ils permettent d'accueillir des personnes non-membres du Conseil d'Administration souhaitant s'engager (temporairement) dans une Commission ou un projet spécifique (plus court).

Le groupe de travail intervient également sur la modification du Règlement intérieur. Afin d'optimiser le processus, le choix a été fait d'effectuer toutes les modifications en une seule phase, évitant ainsi un long processus de mise en place (2024 pour la liste puis en 2028 pour la parité).

Fin de séance 22 h 30.

**Michel ALLEGRE**  
Président